MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 70 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

1er Février 1982 N° de série continue 3 Bulletin n° 3

I - PUCERON VERT DU PECHER (Myzus)

L'éclosion des oeufs d'hiver a commencé depuis plusieurs jours déjà dans les secteurs les plus précoces : ROSIERES, LES VANS...

Les premières fondatrices peuvent donc être observées maintenant : elles se tiennent debout sur les boutons floraux surtout sur ceux des Chiffonnes et des Bouquets de Mai. La lutte consiste à détruire ces fondatrices

Si le traitement est nécessaire, il devra être réalisé au début du stade D (boutons roses). Dans la plupart des situations, ce stade n'est pas encore atteint.

Produits utilisables :

- lindane huileux ou
- lindane + huile ou
- lindane formulation col à 30 g m.a./hl

Remarques :

Date du traitement : ne pas traiter trop tôt, l'éclosion des fondatrices étant échelonnée, ni trop tard, afin de ne pas laisser à ces fondatrices la possibilité de pénétrer à l'intérieur des bourgeons floraux et d'y déposer leur descendance.

Décision du traitement : un traitement ne se justifie pleinement qu'à partir de 7 % de rameaux habités.

Protection des Nectarines et variétés sensibles au thrips : attendre le stade G (chute des pétales) pour réaliser un traitement efficace à la fois contre le thrips et le puceron vert.

Présence de puceron noir : cette espèce sera détruite par le traitement dirigé contre le puceron vert.

II - CLOQUE DU PECHER

La protection des pêchers doit être réalisée conformément aux indications données dans nos Bulletins n° 1 et 2.

En situation tardive (au-delà de 350-400 mètres), l'observation des arbres permettra de déterminer la date du premier traitement.

En situation moyenne et chaude et sur toutes variétés, le renouvellement de la première application est conseillée dès réception pour assurer la protection des yeux à bois latéraux.

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

III - DEPERISSEMENT BACTERIEN DU PECHER

Tailler le plus tard possible. Attendre la mi-février. Commencer par les variétés les moins sensibles pour terminer par les très sensibles.

Désinfecter entre chaque arbre les outils de taille en les trempant dans l'alcool à brûler. La technique assurant la meilleure désinfection consiste à utiliser deux sécateurs.

Badigeonner rapidement les grosses plaies de taille avec une peinture bactéricide (Santar ou Kankertox 3).

Prendre également les mêmes précautions (désinfection, badigeon) lors du rabattage des scions après plantation.

Signaler toutes nécroses ou dessèchements suspects au Service de la Protection des Végétaux pour un diagnostic précis.

VIGNE

TRAITEMENT D'HIVER CONTRE LES MALADIES :

Cette intervention revêt une importance primordiale pour lutter contre l'ESCA et l'EXCORIOSE.

Elle doit être réalisée pendant le repos végétatif, au moins 10 jours après la taille et 3 semaines avant le départ de la végétation.

Utiliser des produits à base d'arsénite de soude (PYRALESCA DOUBLE, PYRARSENE CONCENTRE, PRODALUMNOL DOUBLE).

Contre l'Excoriose - On doit apporter 625 g d'arsénite par hectolitre d'eau (1,25 l/hl des spécialités commerciales précédemment citées).

Si on veut également lutter contre l'Esca, il faut doubler cette dose afin d'apporter 1250 g d'arsénite/hl (2,5 l de produit commercial/hl).

Eutypiose - Ne pas confondre cette maladie avec la virose du court-noué, l'Acariose, l'Excoriose ou l'Esca.

Pour limiter l'Eutypiose, il faut éviter les tailles trop mutilantes, trop précoces, par temps humide.

Aucune méthode de lutte n'est vraiment efficace, mais le BENLATE pourrait avoir une certaine action (pulvérisation des plaies de taille avec une solution contenant 1,5 g de matière active/l, c'est-à-dire 3 g de produit commercial/l).

BLACK-ROT :

Les importantes attaques qui ont eu lieu en Juillet dans certains secteurs (JOYEUSE, ROSIERES...) imposent d'être vigilant pour 1982.

Dès maintenant, des mesures préventives peuvent être prises :

- arrachage des vignes abandonnées (brûler les ceps)
- enfouissement des grains malades, destruction des rameaux porteurs de lésions et des rafles provenant de l'égrappage.

Toutefois, dans les zones infestées, ces mesures devront être suivies de traitements appropriés à partir du débourrement. La Station d'Avertissements, par une observation de la maturation des organes de conservation de ce champignon, donnera des dates précises d'intervention.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Rhône-Alpes: R.GIREAU

79